

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 janvier 2020

## CONTENUS HAINEUX SUR INTERNET - (N° 2583)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 73

présenté par  
Mme Ménard et Mme Lorho

-----

**ARTICLE PREMIER**

- I. – Supprimer l’alinéa 3.
- II. – En conséquence, à l’alinéa 4, substituer aux mots :
- « aux premiers et deuxième alinéas »
- les mots :
- « au premier alinéa ».
- III. – En conséquence, procéder à la même substitution aux alinéas 5, 7, 9 et 11.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le délai de 24h auquel il est fait référence est trop bref pour mener à bien une analyse des propos jugés comme problématiques.